

LA MARELLE ENCHANTÉE 0/5 ANS

C'est un accueil parental associatif, situé à Montagnac.
Le dossier d'inscription est disponible en mairie.

Une navette municipale est mise en place les mercredis
et les jours de vacances sur réservation au départ du
centre de loisirs.

Horaires

Tous les jours 8h00/18h00

Les mercredis et les vacances scolaires

Départ navette 09h00

Retour navette 17h30

Renseignements au 04 92 77 50 14
<https://lamarelleenchantee.ovh/>

SERVICE ENFANCE

Quinson 2022-2023



Accueil Périscolaire : Matin - midi - soir
Centre de loisirs 6/17 ans
La marelle enchantée 0/5 ans

04 92 74 40 25 - mairie@quinson.fr - www.quinson.fr
Service enfance-jeunesse 06 81 38 68 04

HORAIRES

Le matin	07h20/08h30 (sur demande préalable)
Le midi	11h40/13h05
Le soir	16h00/18h00

Le mercredi et les vacances

Centre de Loisirs 6/12 ans	08h00/18h00
----------------------------	-------------

INSCRIPTIONS

- o Une fiche d'inscription annuelle disponible en mairie.
- o La photocopie du carnet de santé à jour des vaccinations.
- o Calculer votre tarif personnalisé en communiquant l'attestation de la CAF ou de la MSA indiquant votre quotient familial ou votre dernier avis d'imposition + le montant des prestations familiales

FREQUENTATION

Le matin et le soir

La famille indique si l'accueil est régulier.

Si celui-ci est ponctuel, la famille adresse une demande par message texte, avant 12h, au 06 81 38 68 04 et informe l'école.

Le centre de loisirs valide la disponibilité pour l'accueil par retour de message.

Le midi

- La réservation des repas est annuelle et s'effectue avant la rentrée scolaire, auprès du secrétariat de la mairie. Les jours de repas réservés seront identiques chaque semaine.
- Tout repas qui ne sera pas annulé 3 jours ouvrés auparavant sera facturé.
- En cas de maladie de l'enfant, les repas suivant la réception du certificat médical ne seront pas facturés.
- L'inscription occasionnelle d'un enfant sera possible en retournant le dossier complet et en faisant la réservation 3 jours ouvrés auparavant.

Les mercredis et les vacances scolaires

La famille indique si l'accueil est régulier.

Lorsque celui-ci est ponctuel, la famille fait sa demande d'accueil au 06 81 38 68 04

LES TARIFS

Accueil du matin, Petit déjeuner inclus	de 0,30 € à 1,50 €
Accueil du midi, Repas inclus	de 1,00 € à 5,50 € 4,30€ pour les enfants résidents à Saint Laurent du Verdon
Accueil du soir, Goûter inclus	de 0,50 € à 2,00 €
Centre de loisirs, Goûter inclus Repas à fournir par la famille	de 5,00 € à 15,00 €

La priorité d'accueil est donnée aux enfants de Quinson et aux enfants scolarisés à l'école de Quinson

Pour les bénéficiaires de l'Aide au Temps Libre

Centre de loisirs : 7,00 €

Reste à charge de la famille de 2,50 € à 3,99 €

Si vous ne communiquez pas les documents relatifs au quotient familial, les tarifs appliqués seront les tarifs maximums.

LA FACTURATION ET L'ENCAISSEMENT

Une facture mensuelle pour

L'accueil du midi pour le mois à venir
Les activités enfance-jeunesse du mois écoulé

L'Aide aux Temps Libre est déduite à la facturation.

Le paiement s'effectue au Trésor Public, par chèque, par virement bancaire ou en espèces auprès des commerces conventionnés

